



REMBOURSEMENT **IMPLANTOLOGIE HORS RÉSEAU**

(Documentation pour les salariés d'institutions,
d'associations d'employeurs, d'organisations syndicales
et les membres de leurs familles)



DOCUMENTATION

Pour engager la procédure de remboursement des prestations d'implantologie hors réseau, il faut que l'affilié ou le membre de sa famille à charge bénéficiaire présente à au Fond Sanedil les documents suivants:

- [FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT](#)
- [CARNET CLINIQUE*](#)
- COPIE DES RADIOGRAPHIES PRÉ ET POST IMPLANT ET DES RAPPORTS AFFÉRENTS
- COPIE FACTURE (parlante)**
- COPIE D'UNE PIÈCE D'IDENTITÉ
L'obligation n'est prévue que dans le cas de demandes présentées par courrier électronique.

PLAFONDS

Le mode **hors réseau** dans la garantie implantologie prévoit un sous-plafond de 80% par rapport aux tarifs prévus pour le mode en réseau:

Plan BASE		Plan PLUS	
Sous plafond hors réseau	Plafond en réseau	Sous plafond hors réseau	Plafond en réseau
Trois implants ou plus € 1.345	Trois implants ou plus € 1.680	Trois implants ou plus € 2.400	Trois implants ou plus € 2.800
Deux implants € 840	Deux implants € 1.050	Deux implants € 1.400	Deux implants € 1.750
Un implant € 420	Un implant € 525	Un implant € 730	Un implant € 910

* Le CARNET CLINIQUE, dûment rempli par votre orthodontiste, doit indiquer les prestations effectuées, leur montant et la date d'exécution de chaque prestation.

** La "Facture parlante", c'est-à-dire qui comporte une indication analytique des catégories de dépenses encourues et coïncidant avec celles reportées dans le carnet clinique.



Comment soumettre les demandes de remboursement

Pour demander le remboursement des prestations d'implantologie hors réseau, l'affilié ou le membre de sa famille fiscalement à charge pourra utiliser les canaux suivants:

A **Portail informatique** portale.fondosanedil.it

Après inscription à l'Espace réservé du portail informatique du Fonds, l'adhérent, ou le membre de sa famille, peut demander le remboursement des dépenses liées à l'implantologie hors réseau, qui seront prises en charge par un agent du Fonds Sanedil.

B **Courrier électronique ou recommandé**

Les personnes souhaitant demander le remboursement des prestations d'implantologie hors réseau doivent transmettre la documentation prévue au Fonds Sanedil à l'adresse électronique prestazioni@fondosanedil.it ou par courrier recommandé AR à envoyer à la Boîte Postale 7249 c/o Ufficio Postale Roma Nomentano, 00162, Rome.

POINTS IMPORTANTS

A Dans les limites des plafonds prévus par les Plans de Santé, l'affilié, pour recevoir le remboursement des prestations effectuées et dûment indiquées dans le Carnet Clinique, devra être **couvert par l'assurance** à la date de chaque prestation indiquée dans ledit carnet.

B Les sinistres d'implantologie commencés avant le **01/05/2022, même s'ils sont conclus après le 01/05/2022**, ne pourront pas faire l'objet de remboursement.